

Flash Spécial

Ponts 2020, Salaires et Mesures Individuelles 2019

Informations présentées au Comité Social et Économique Central d'octobre 2019

Date des Ponts pour l'année 2020

- Quatre jours concernés : Vendredi 22 mai , Lundi 13 juillet, Jeudis 24 & 31 décembre

Salaires Annuels (hors PPEI & CRV)

Salaires annuels théoriques des CDI AXA France au 31/07/2019								
Classes	Effectifs	Planchers AXA au 01/07/19	1er décile	1er Quartile	Salaire Médiant	Salaire moyen	3ème quartile	9ème décile
1	6	20 239 €	25 760 €	27 465 €	29 283 €	29 904 €	32 561 €	34 669 €
2	9	20 618 €	29 264 €	30 449 €	34 545 €	34 726 €	37 161 €	40 973 €
3	176	23 793 €	29 634 €	31 925 €	34 182 €	34 546 €	36 883 €	39 454 €
4	1792	28 245 €	31 053 €	32 984 €	35 774 €	36 504 €	39 395 €	42 763 €
Non Cadres	1983		30 934 €	32 871 €	35 624 €	36 302 €	39 147 €	42 351 €
5	2446	33 625 €	36 071 €	38 231 €	41 660 €	42 551 €	45 530 €	50 003 €
6	3017	44 215 €	46 098 €	49 928 €	55 227 €	56 774 €	62 000 €	68 882 €
7	692	59 311 €	64 330 €	70 035 €	75 767 €	77 189 €	83 102 €	90 009 €
Cadres	6155		38 248 €	43 345 €	50 500 €	53 417 €	60 924 €	72 542 €
TOTAL	8138		34 156 €	38 379 €	45 926 €	49 247 €	56 973 €	69 537 €

- Le salaire médian est celui qui sépare les salariés en deux groupes : la moitié des salariés gagne moins et l'autre moitié plus,
- Le salaire moyen est la moyenne arithmétique de l'ensemble des salaires,
- Le premier quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires, par conséquent les 25% des salariés les moins payés,
- Le troisième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires ce qui implique que 25% des salariés gagnent plus,
- Les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales :
 - le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires,
 - le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.



Augmentation Individuelles au 1^{er} juillet 2019

Femmes				
Classes	Nombre bénéficiaires	% Bénéf	Montant moyen Aug	Taux moyen aug
1				
2				
3	16	13,20%	915	2,60%
4	461	31,30%	1 136	3,30%
5	640	41,90%	1 466	3,70%
6	738	46,10%	2 039	4,00%
7	170	54,10%	2 570	3,70%
Total	2025	40,20%	1 688	3,70%

Constats :

- 55,2 % des cadres et 70,6 % des non-cadres n'ont pas été augmentés,
- L'augmentation moyenne représente 3,9 % de la rémunération fixe annuelle brute.

Hommes				
Classes	Nombre bénéficiaires	% Bénéf	Montant moyen Aug	Taux moyen Aug
1				
2	1	20,00%	1 000	2,80%
3	12	16,90%	946	2,90%
4	123	30,10%	1 141	3,40%
5	368	41,90%	1 682	4,10%
6	667	46,40%	2 295	4,40%
7	161	47,90%	2 759	3,80%
Total	1332	42,40%	2 062	4,10%

Pour rappel, le budget regroupant Augmentations Générales et Individuelles a été fixé à 2 % pour l'année 2019.

Selon des études indépendantes (source journal « Le Monde » du 4 septembre 2019) les hausses de salaires ont été beaucoup plus fortes en France :

- 2,8 % pour les cadres,
- 2,4 % pour les non-cadres.

Femmes et hommes				
Classes	Nombre bénéficiaires	% Bénéf	Montant moyen Aug	Taux moyen ^Aug_
1				
2	1	11,10%	1 000	2,80%
3	28	14,60%	928	2,70%
4	584	31,10%	1 137	3,30%
5	1 008	41,90%	1 545	3,80%
6	1 405	46,30%	2 161	4,20%
7	331	50,90%	2 662	3,70%
Total	3 357	41,00%	1 836	3,90%

L'UDPA demande depuis plusieurs années qu'AXA France se mette en conformité avec son positionnement d'employeur responsable et adopte une politique salariale permettant une meilleure reconnaissance salariale envers ses collaborateurs.



Primes Individuelles attribuées au 1^{er} juillet 2019

Classes	Femmes		
	Nombre bénéficiaires	% Bénéf	Montant moyen Prime
1			
2	1	25,00%	800
3	12	9,90%	975
4	113	7,70%	1 060
5	117	7,70%	1 268
6	148	9,30%	1 704
7	26	8,30%	2 413
Total	417	8,30%	1 428

L'UDPA déplore que moins la classe est élevée, plus la reconnaissance se fait par des primes en lieu et place d'augmentations individuelles.

Classes	Hommes		
	Nombre bénéficiaires	% Bénéf	Montant moyen Prime
1			
2			
3	6	8,50%	983
4	30	7,40%	1 002
5	71	8,10%	1 361
6	137	9,50%	1 725
7	38	11,30%	2 745
Total	282	9,00%	1 678

L'UDPA rappelle que l'utilisation de primes exceptionnelles sans récurrence d'une année sur l'autre ne représente pas un système de reconnaissance satisfaisant des compétences et/ou des responsabilités des salariés.

Classes	Femmes & Hommes		
	Nombre bénéficiaires	% Bénéf	Montant moyen Prime
1			
2	1	11,10%	800
3	18	9,40%	978
4	143	7,60%	1 048
5	188	7,80%	1 303
6	285	9,40%	1 714
7	64	9,80%	2 610
Total	699	8,50%	1 529

L'UDPA constate qu'en moyenne, une prime exceptionnelle représente environ 3% de la rémunération fixe annuelle brute.

Ce n'est donc pas cher payé pour une reconnaissance dite exceptionnelle!



Mesures égalité hommes/femmes

13 ans de mesures égalité hommes/femmes et toujours des écarts à combler !


- Nombre de bénéficiaires : 182 femmes vs 192 en 2018,
- Montant moyen : 2 191 € vs 2 083 € en 2018,
- Montant minimum de la mesure : 500 €,
- Montant maximum : 4 660 €.

Pour améliorer l'efficacité de ce dispositif, l'UDPA demande depuis des années que le budget spécifique alloué soit augmenté significativement pour accélérer la réduction des inégalités.

Bon de Financement Syndical 2019

La campagne de collecte des Bons de Financement Syndicaux 2019 se déroulera du 12 novembre au 20 décembre inclus. Vous pourrez déposer votre BFS dans les boîtes UDPA mises à disposition sur les différents sites.

Pour soutenir l'UDPA qui se bat pour des salaires équitables et motivants, rejoignez nous

J'adhère à l'				Le __/__/2019		Signature	
Nom :				Prénom			
Fonction :				Site AXA :			
Tél Portable				Email personnel			
Adresse				CP et Ville			
Cotisation	Non cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité	Mode de paiement			
Par an <input type="checkbox"/>	100 € <input type="checkbox"/>	120 € <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>	Prélèvement <input type="checkbox"/>			
Par trimestre <input type="checkbox"/>	25 € <input type="checkbox"/>	30 € <input type="checkbox"/>		(Joindre un RIB) <input type="checkbox"/>			
				Chèque <input type="checkbox"/>			
				(à l'ordre de l'UDPA) <input type="checkbox"/>			
<p>Faites vos comptes avant de remettre ce bulletin à votre représentant UDPA-UNSA :</p> <p>✦ 66% de votre cotisation est remboursée en crédit d'impôt.</p> <p>✦ Vous bénéficiez de nos réponses juridiques pour toute question liée au droit du travail .</p>							

